

1404 - FONDATION ROCHE 2023

BILAN				
ACTIF		PASSIF		
	2023	2022		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			<u>FONDS ASSOCIATIFS</u>	
CRÉANCES			130000001 Fonds dédiés s/sub.de fonction	
	0	0		116 579
DISPONIBILITES			DETTES	
512110000 Deutsche Bank	140 459	268 368	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉES	
			401100001 Fournisseurs biens et services	24 690
			408100099 Fournisseurs tiers-Factures non parvenues	39 864
TOTAL ACTIF	140 459	268 368	TOTAL PASSIF	268 368

1404 - FONDATION ROCHE 2023

COMPTE DE RÉSULTAT		2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		0	0
<u>AUTRES PRODUITS</u>			
758000003	Produits divers de gestion courante	0	0
758000001	Versement du fondateur	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		-287 234	-573 660
<u>AUTRE ACHATS ET CHARGES EXTERNES</u>			
622600005	Appel à projet - Partenariat assoc.	-277 234	-572 039
623800001	Dons Mecenat	-10 000	0
625700001	Réceptions	0	0
627000001	Autre frais et commissions bancaires	0	-1 621
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-287 234	-573 660
789400001	Report subvention utilisé	287 234	573 660
689400001	Engagements non réalisés sur subventions attribuées	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	0

DUREE DE L'EXERCICE

La **Fondation Roche – Fondation d'entreprise** a été créée le 8 septembre 2004, le premier exercice a pris fin le 31 décembre 2004. Les exercices suivants couvrent l'année civile.

PRINCIPES REGLES ET METHODES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux principes du PCG 1999 et de l'application des règles comptables spécifiques aux fondations, notamment dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

GESTION COMPTABLE DU VERSEMENT DU FONDATEUR

Le versement du fondateur, la société **ROCHE SAS**, prévu dans les statuts à hauteur de 300 000 euros avait fait l'objet d'un versement intégral le 23 décembre 2004. Cette somme était destinée à couvrir les besoins de fonctionnement de plusieurs exercices.

En 2009, la société **ROCHE SAS** a versé 1 500 000 euros au titre du programme pluriannuel 2009-2011. Au 31 décembre 2011, il n'y avait pas de participation restant à percevoir de la société **ROCHE SAS**. La société **ROCHE SAS** a versé 1 500 000 euros au titre du programme pluriannuel 2012-2014. Ce versement a été comptabilisé intégralement en fonds dédiés pour 2012-2014.

En 2014, la société **ROCHE SAS** a décidé de renouveler la fondation d'entreprise pour une durée de trois ans (de 2015 à 2017). Le montant du programme d'actions pluriannuelles est fixé à 1 500 000 euros pour 3 ans, en 3 versements de 500 000 euros. Le premier versement a été effectué en 2014 à réception de la notification de l'autorisation préfectorale, les suivants ont été effectués en 2014 et 2015. Les versements du fondateur ont été comptabilisés en fonds dédiés.

En 2017, le fondateur, la société **ROCHE SAS**, a décidé de renouveler la fondation d'entreprise pour une durée de trois ans (de 2018 à 2020). Le montant du programme d'actions pluriannuelles a été fixé à 150 000 euros pour 3 ans. En 2018, un versement d'un montant de 150 000 euros a été effectué et comptabilisé en fonds dédiés.

Sur l'exercice 2019 une quote-part des fonds dédiés a été utilisée pour un montant de 926 825 euros. Au 31 décembre 2019, le solde du compte « fonds dédiés » s'élevait à 362 327 euros.

Sur l'exercice 2020 une quote-part des fonds dédiés a été utilisée pour un montant de 301 118 euros.

Au 31 décembre 2020, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présentait un solde de 61 209 euros.

En 2021, le fondateur, la société **ROCHE SAS**, a décidé de renouveler la fondation d'entreprise pour une durée de trois ans (de 2021 à 2023). Le montant du programme d'actions pluriannuelles a été fixé à 900 000 euros pour 3 ans. En 2021, un versement d'un montant de 900 000 euros a été effectué et comptabilisé en fonds dédiés.

Sur l'exercice 2021 une quote-part des fonds dédiés a été utilisée pour un montant de 183 735 euros.

Au 31 décembre 2021, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présente un solde de 777 473 euros.

Sur l'exercice 2022 une quote-part des fonds dédiés a été utilisée pour un montant de 573 660 euros.

Au 31 décembre 2022, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présente un solde de 203 814 euros.

En 2023, un versement d'un montant de 200 000 euros a été effectué et comptabilisé en fonds dédiés. Sur l'exercice 2023 une quote-part des fonds dédiés a été utilisé pour un montant de 287 234 euros.

Au 31 décembre 2023, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présente un solde de 116 579 euros.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable de la créance.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.